

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59-412-1931 Permissions

n° 59-412-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 mars 1931

Numéro JO
n° 412 du 31/03/1931

Date du numéro
31 mars 1931

TEXTE INTÉGRAL

une permission de denx mois, valable du 1er avril au 81 mai 1951 inclus, dont ouinze jours avec solde entière, quinze jours avec demi-solde, un mois sans solde, est accordée au garde méhariste de 2e classe, mle 43, Aschi Gouled et au garde méhariste de 2e classe, mle 44, Adam Ouman.